



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 janvier 2017,

### **Ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de La Faute-sur-Mer du 23 janvier au 3 mars 2017**

Les événements dramatiques survenus lors du passage de la tempête Xynthia en février 2010 et ceux du Var en juin 2010 ont conduit l'État à élaborer un Plan de submersion rapide (PSR) dont l'objectif est d'inciter les territoires concernés par un risque d'inondation ou de submersion marine à bâtir des projets de prévention garantissant la sécurité des personnes. La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti sur les territoires menacés est l'un des axes du PSR.

Le territoire de La Faute-sur-Mer figure sur la liste des PPRL prioritaires établie en février 2011.

A la suite de l'annulation par décision du Tribunal administratif, le 29 janvier 2015, du plan de prévention des risques d'inondation de La Faute-sur-Mer approuvé le 18 juillet 2012, le préfet de la Vendée a prescrit l'établissement d'un PPRL sur cette commune par arrêté du 19 mars 2015.

Les études menées en concertation avec les collectivités territoriales, les acteurs du territoire et le public ont permis d'élaborer un projet de PPRL.

Par arrêté du 16 décembre 2016, le préfet de la Vendée a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de PPRL de La Faute-sur-Mer, qui se déroulera du 23 janvier au 3 mars 2017 inclus.

La composition de la commission d'enquête est la suivante :

Président	Mme Mireille Anik AMAT
Membres titulaires	M. Jacques PASQUIER
	M. Jean-Yves ALBERT
	M. René PRAT
Membres suppléants	M. Alain BOURGEOIS
	M. Marcel RYO
	M. Yves PENVERNE

.../...





Le dossier de PPRL soumis à l'enquête, déposé en mairie de La Faute-sur-Mer, sera également disponible sur le site Internet des services de l'État : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

Le public peut :

- prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée ;
- consigner ses remarques sur le registre ouvert à cet effet en mairie, ou les adresser par écrit, avant la clôture de l'enquête, au siège de la mairie (à l'attention de Madame la présidente de la commission d'enquête) ;
- apporter ses contributions par courriel à l'adresse dédiée : [enquete.pprl@lafautesurmer.fr](mailto:enquete.pprl@lafautesurmer.fr)

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendra(ont) à la disposition du public en mairie afin de recueillir les observations du public selon le calendrier suivant :

Dates	Horaires
lundi 23 janvier 2017	09 heures – 12 heures
lundi 30 janvier 2017	14 heures – 17 heures
mardi 7 février 2017	09 heures – 12 heures
jeudi 16 février 2017	09 heures – 12 heures
samedi 18 février 2017	09 heures – 12 heures
mercredi 22 février 2017	14 heures – 17 heures
samedi 25 février 2017	09 heures – 12 heures
mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017	14 heures – 17 heures
vendredi 3 mars 2017	09 heures – 12 heures
vendredi 3 mars 2017	14 heures – 17 heures (heure de clôture de l'enquête)

Des informations peuvent être demandées auprès de la **direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée**, (tél. : 02 51 44 32 32), service eau, risques et nature, représentant le préfet de la Vendée, responsable du projet de PPRL.

À l'issue de l'enquête, la présidente de la commission d'enquête **adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivés au préfet de la Vendée et au Tribunal administratif de Nantes dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

**Le préfet de la Vendée est l'autorité compétente pour approuver, par arrêté, le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de La Faute-sur-Mer.**

